

Cas particulier de l'Outre-Mer

Pour le département de la Réunion,

la zone éligible est constituée par le périmètre du plan d'aménagement des Hauts de la Réunion associé au zonage fixé par le décret de création du parc national de la Réunion du 5 mars 2007.

URL source:

<http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/appel-projets/cahier-des-charges/cas-particulier-de-loutr-e-mer>